

Assemblée Générale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

du 24 mai 2023

Extrait des délibérations

Délibération relative à l'affectation du résultat budget exécuté 2022

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 24 mai 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunie le vendredi 16 mai 2023 sur le budget exécuté 2022,

Vu les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels.

Décisions

- Propose d'affecter le résultat déficitaire de l'année 2022 d'un montant de 183 222,73€ au compte report à nouveau et réserves, les portant ainsi à 9 598 024,68€

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 48
Représentés : 48

Voix pour : 96
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
A Lyon, le 26 mai 2023



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND